



## Ligne blanche et anomalie sur pv : problème complexe !

Par **sthyliian**, le **21/03/2012** à **20:13**

Bonjour à tous.

Je vais vous exposer ici un sujet qui je pense sera assez simple à résoudre.

Je me suis fait arrêter en moto pour franchissement de ligne blanche, sur une rue à double sens, deux voies dans mon sens, lors d'un virage à gauche situé à 50 mètres avant un feu. Les policiers arrêtant les véhicules (de manière non sécurisée d'ailleurs) sur la voie la plus à droite, juste après le virage, cela crée un gros bouchon d'énervés qui se poussent les uns les autres.

La circulation étant dense et lente, je me suis fait "pousser" par les véhicules se rabattant sur la file de gauche pour passer le contrôle.

Et crac! un super-flic qui arrivait à voir à travers les voitures m'arrête donc, me met une prune pour franchissement de ligne blanche, en me disant "on vous fait une fleur, on ne vous retire pas de points".

Gros comme une maison, je sens le coup du quota pécuniaire et du policier pas très sûr de son coup. Surtout que maintenant l'amende forfaitaire minorée fait réfléchir à deux fois avant d'émettre toute contestation.

Je n'ai donc pas signé, pensant invoquer la situation des policiers sur une des deux voies créant un risque pour les usagers, et encore plus pour les deux roues, et m'obligeant à éviter les zigotos venant de ma droite qui forcent le passage. Surtout que je n'ai pas confiance au simple dire du policier "pas de retrait de points" (ayant déjà vu un retrait de points malgré les dires de policiers malhonnêtes).

Et c'est en arrivant chez moi que je vois que le nom de la rue consignée sur l'avis de contravention est une rue située à 100m de l'infraction, qui de plus est une rue à sens unique (donc pas de ligne blanche, hum ?).

Ma question est donc la suivante : je compte contester, mais comment m'y prendre, quoi mentionner dans ma contestation ?

Risque-je de perdre des points du coup, et quelles sont mes chances que ma contestation aboutisse ?

Cordialement,

Sthyllian

Par **janus2fr**, le **22/03/2012 à 08:09**

[citation]Je n'ai donc pas signé, pensant invoquer la situation des policiers sur une des deux voies créant un risque pour les usagers, et encore plus pour les deux roues, et m'obligeant à éviter les zigotos venant de ma droite qui forcent le passage.[/citation]

Bonjour,

La contestation pour cette raison là aurait été irrecevable de toute façon. En effet, ce n'est pas parce que les policiers commettent des imprudences (qu'il faudrait encore démontrer), que cela efface votre faute à vous (franchissement de la ligne continue).

En revanche, plus de chance avec l'erreur de rue, car effectivement, si la rue notée au PV ne comporte pas de ligne continue, le PV est alors injustifié.

Par **razor2**, le **22/03/2012 à 09:29**

Vous avez peu de chance de succès, mais si vous voulez tenter, alors ca sera par un courrier recommandé adressé à l'Officier du Ministère Public. Le courrier sera envoyé à l'adresse figurant sur votre avis de contravention que vous joindrez à votre demande.

Les agents vous ont raconté des bobards. Ils n'ont aucune emprise sur le retrait de points qui est automatique et lié à l'infraction reprochée.

Par **sthyllian**, le **22/03/2012 à 09:43**

C'est bien ce qu'il me semblait...

C'est incroyable cette politique du chiffre, les agents m'ont dit que je n'aurais pas de retrait de points certainement pour que je signe sans faire d'histoire face à un pv causé par leur simple faute. Créer des situations de ce genre pour aligner en embobinant les gens, on dirait une sorte de mafia, je suis vraiment révolté...

Merci pour vos réponse, cependant, j'ai du mal a comprendre pourquoi un pv de franchissement de ligne blanche dans une rue sans ligne blanche aurait peu de chance de succès.... Surtout que je n'ai pas signé le pv ni reconnu quoique ce soit.

Par **janus2fr**, le **22/03/2012 à 13:40**

[citation]face à un pv causé par leur simple faute.[/citation]

N'exagérez tout de même pas !

Ce ne sont pas les policiers qui vous ont obligé à franchir la ligne continue !

Vous pouviez rester tranquillement dans la file de voiture, vous n'étiez pas obligé de vouloir doubler absolument tout le monde au simple motif que vous étiez en 2 roues.

Je suis aussi motard, je précise...

Allez rouler un peu en Allemagne par exemple, vous verrez que même en cas d'embouteillage, les motards restent arrêtés derrière les voitures...

Par **sthylian**, le **23/03/2012** à **11:26**

-J'ai été poussé par une voiture qui me forçait le passage car "je restais sur ma file".  
-Situation provoquée par un contrôle de police à la sortie d'un virage, sur une des deux voies.  
-Je précise avoir été arrêté à même la route, sans aucune sécurité face aux voitures arrivant (heureusement que tout le monde est très très très attentif en voiture :)).

Ravi d'apprendre qu'en Allemagne les motards sont en sécurité en restant dans les règles. En France on n'en est pas encore là.

Pour info, 10 ans de permis, 0 accident, 0 retrait de points, et sidéré de la situation.

ps : l'intérêt à être de mauvaise foi sur un forum anonyme est ?